

Dès que vous vous trouvez sur la page d'accueil du guichet unique, rendez-vous au chapitre « Territoire » et choisissez l'onglet « Permis de construire » :

Territoire

- Prestations forêts
- Permis de construire
- Perturbation du trafic
- Installations de production d'énergie

Choisir l'onglet relatif à votre demande de permis de construire et répondre aux demandes correspondantes :



[Préstations](#)
[Mes favorites](#)
[Notifications](#)
[Mes achats](#)
[Mes courriers](#)

Gestion des permis de construire

SATAC

[Accueil](#)
[Tous vos dossiers](#)
[Demandes de consultation](#)
[Aide](#)
[Recherche](#)

Demande de permis

Voilà l'adresse email qui est configurée pour les notifications SATAC: logiciel.segura@outlook.com
 Elle peut être modifiée dans le [Guichet unique.Profil](#).

Création d'un nouveau dossier

- Constructions, rénovation et aménagement extérieurs
- Tout le reste (équipement de constructions ou installations diversifiées et activités à motor
- Transformation, aggrandissement, érection et assemblage
- Installations techniques
- Arrêtés de délimitation maxima
- Démarche comportant plusieurs types de constructions ou installations autorisées en principe (par ex

Gestion des permis de construire

SATAC Système National d'Information

Accueil | Tableau de bord | Mon compte | Aide

Création du dossier

1. Informations générales

1.1 Données générales

Catégorie de projet	Construction, installation et aménagement urbains ▼
Objet technique important	Changement de tracé ou de pente ▼
Description de l'ouvrage (texte public dans le RS)	

Dossier existant ? ☐

Changement de localisation, destination ou de tracé ☐

Modification de la topographie ou de la nature du terrain ☐

Date de construction : ▼

Chargement réglementaire : ▼

Type d'ouvrage : ▼

Tribunal compétent (cf. article R101) : ▼

Estimation de l'ouvrage (HTV - HTF) :

Informations sur les autres documents d'urbanisme en vigueur :

Document(s) en vigueur (Réglement d'Urbanisme) : SATAC

Document(s) en vigueur (Schéma de Cohérence Territoriale) :

Document(s) en vigueur (Plan Local d'Urbanisme) :

Insérer l'adresse ou le bien-fonds dans la barre de recherche et positionner le curseur rouge à l'endroit souhaité et « récupérer les données » :

[illegible]

Afin d'obtenir un numéro de dossier SATAC, cliquer sur l'onglet « Attribuer le numéro de dossier »



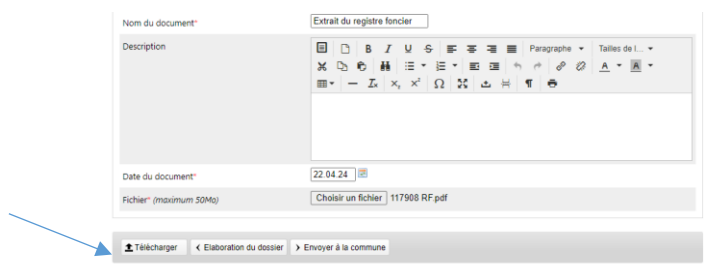
Après l'attribution du numéro de dossier, continuer à compléter la demande de permis de construire en passant d'un chapitre à l'autre au moyen du menu déroulant.
(Compléter les points munis d'une astérisque*)

Au point n°2, ne pas oublier de valider le champ « Données copiées et vérifiées »

Après avoir complété le dernier point n° « 31 » et rempli le champ « Destinataire de la facture » ajouter les annexes requises.

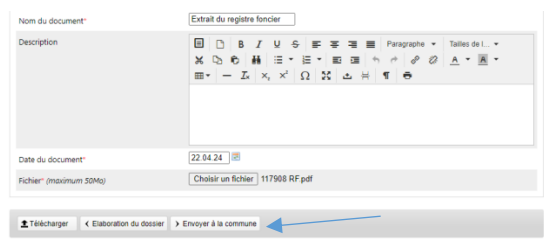
Les annexes requises sont les suivantes (remplir la case du document renseigné) :

Télécharger chaque document l'un après l'autre :



The screenshot shows a web form for uploading a document. At the top, there is a field for 'Nom du document*' with the value 'Extrait du registre foncier'. Below this is a large text area for 'Description' with a rich text editor toolbar. To the right of the description is a date field 'Date du document*' with the value '22.04.24'. Below the date is a file selection field 'Fichier* (maximum 50Mo)' with the value 'Choisir un fichier' and a file name '117908 RF.pdf'. At the bottom of the form, there is a navigation bar with three buttons: 'Télécharger', 'Elaboration du dossier', and 'Envoyer à la commune'. A blue arrow points to the 'Télécharger' button.

Lorsque les documents sont annexés au dossier, celui-ci peut être envoyé à la commune au moyen du bouton « Envoyer à la commune ».



This screenshot is identical to the one above, showing the same form with the 'Télécharger', 'Elaboration du dossier', and 'Envoyer à la commune' buttons. A blue arrow points to the 'Envoyer à la commune' button.

Après l'envoi du dossier à la commune, le formulaire ne peut plus être modifié. Il est désormais en lecture seule et en état de « Réception du dossier ». Sur demande, la commune peut remettre le dossier en état d'élaboration.